

## **Communiqué de presse du SNES-FSU Académie de Reims du 14 janvier 2025**

### **Des étrennes bien amères !**

En décembre, le SNES-FSU a alerté sur une vague de non-renouvellements de contrats dans plusieurs académies (Lyon, Aix-Marseille, Reims, Nantes... ). Des enseignant·es, des CPE et PsyEN non titulaires, en CDD, indispensables au bon fonctionnement des établissements, ont appris brutalement qu'ils/elles ne seraient pas reconduit·es : faute de budget, des contrats n'ont pas été renouvelés, dans un mépris insupportable.

Dans l'Académie, le SNES-FSU a aussitôt contacté le cabinet du recteur pour dénoncer cette situation inhumaine et demander leur réintégration immédiate, en rappelant les engagements de l'état sur le fait que « chaque classe aurait un enseignant devant elle ».

Suite à cette alerte, la ministre « temporaire » de l'Éducation Nationale en décembre a demandé à toutes les académies de reconduire les contrats de tous les non-titulaires.

Cependant, dans notre académie, les situations n'ont pas toutes trouvé une issue favorable : en effet, certains collègues ont vu leur contrat interrompu en décembre mais ont été rappelés à partir du 6 janvier seulement pour reprendre les classes dont ils avaient la charge et certains n'ont pas du tout été rappelés. Mais qui s'est posé la question de la rémunération de ces collègues entre ces deux contrats ? Comment percevoir des indemnités dans un délai si court (pièces à fournir à France Travail) et au moment des fêtes ?

Cette gestion à la petite semaine est incohérente et inacceptable. Ces arbitrages budgétaires ont laissé des classes sans enseignant·es quand le ministre démissionnaire de la Fonction publique continuait de pointer à tort un "absentéisme" enseignant. Les personnels non titulaires des établissements publics ne sont pas des variables d'ajustement : ils sont essentiels au service public d'Éducation. Il est grand temps que le ministère leur accorde la reconnaissance qu'ils méritent.

A l'heure actuelle, les réponses faites sont loin d'être satisfaisantes pour répondre à la particularité du statut de nos collègues. Le SNES-FSU a demandé une audience au recteur afin d'évoquer ces situations.

Reims, le 13 janvier 2025